



Info-Fassett

Juin 2016

Bureau Municipal : 19, rue Gendron
Fassett JOV 1H0

Téléphone : (819) 423-6943
Télécopieur : (819) 423-5388

Courriels : munfassett@mrcpapineau.com ou mairie.fassett@mrcpapineau.com
Site web : www.village-fassett.com

Heures du bureau : Lundi au jeudi : 10h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30
Vendredi : Fermé

Inspectrice en bâtiment : Cindy Lee Soulière

Heures de bureau de l'inspectrice pour la période estivale.



Rencontre de l'inspectrice en bâtiment **sur rendez-vous** en appelant au bureau municipal. **Elle est disponible les lundis de 8h00 à 16h00. Nous vous rappelons que, pour toute construction ou rénovation, vous devez avoir un permis de la municipalité.**

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT SERA EN CONGÉ DU 26 JUIN AU 2 JUILLET 2016.

Bibliothèque :

Prêt de livres, revues et utilisation gratuite d'Internet.

Heures : Lundi de 18h00 à 20h00 et Mercredi de 15h00 à 17h00

Travaux publics : Pour toute urgence, vous pouvez joindre nos employés des travaux publics aux numéros de cellulaires suivants : (819) 743-1489 ou (819) 743-3763.

RAPPELS IMPORTANTS



Veillez prendre note que le bureau municipal et la bibliothèque seront **fermé lundi le 4 juillet** à l'occasion de la fête du Canada. La bibliothèque sera ouverte mardi le 5 juillet aux heures du lundi.

TAXES MUNICIPALES



La date d'échéance de votre prochain versement de taxes est le 31 août 2016. Si le paiement n'est pas fait à cette date, il faut tenir compte des intérêts.

URGENT

Veillez prendre note que pour un temps indéterminé nous vous demandons de faire une utilisation restreinte de l'eau potable dû à la baisse drastique du bassin d'eau potable. Nous vous enverrons un nouveau communiqué lorsque tout sera rétabli.

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Arrosage, lavage ou remplissage	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
Pelouse	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT
Jardins, potagers, fleurs, arbres et arbustes	INTERDIT					
Véhicules routiers bâtiments	INTERDIT					
Allées et entrées	INTERDIT EN TOUT TEMPS					
Piscine	INTERDIT					

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

PERMIS DE BRÛLAGE

Toute demande de permis de brûlage doit être faite 48 heures à l'avance en contactant le directeur des incendies, Daniel Bisson, au (819) 743-1489. N'oubliez pas qu'un incendie, provoqué par vous, peut vous coûter très cher avec vos assurances. Notre directeur ira sur place pour vous donner les consignes à respecter pour minimiser les risques de propagation. Il vous émettra un permis pour une période déterminée. Ce service est gratuit actuellement.



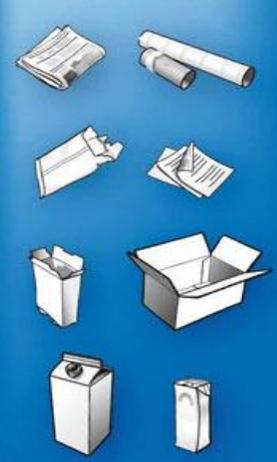
VENTES DE GARAGE



Les ventes de garage sont permises cette année du vendredi au lundi lors de :

- La première fin de semaine de juillet (du 1 au 4 juillet)
- La Fête du travail (du 2 au 5 septembre)
- La Fête de l'Action de grâce (du 7 au 10 octobre)

RECYCLAGE

PAPIER ET CARTON <ul style="list-style-type: none">▶ journaux, circulaires, revues▶ feuilles, enveloppes et sacs de papier▶ livres, annuaires téléphoniques▶ rouleaux de carton▶ boîtes de carton▶ boîtes d'œufs▶ cartons de lait et de jus à pignon▶ contenants aseptiques (type Tetra Pak™) 	PLASTIQUE <ul style="list-style-type: none">▶ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :  <ul style="list-style-type: none">▶ bouchons et couvercles▶ sacs et pellicules d'emballage 
	VERRE <ul style="list-style-type: none">▶ bouteilles et pots, peu importe la couleur 
	MÉTAL <ul style="list-style-type: none">▶ papier et contenants d'aluminium▶ bouteilles et canettes d'aluminium▶ boîtes de conserve▶ bouchons et couvercles 

Pour plusieurs personnes, le recyclage semble être une tâche ardue. Voici un petit tableau qui pourra vous aider à récupérer.

N'oubliez pas que les bacs sur roues sont obligatoires. Vous pouvez vous en procurer en téléphonant au bureau municipal. Le montant des bacs bleus ou verts de 240 L est de 74.67\$ chacun et pour les 360 L, le montant est de 93.06 \$ chacun. Les taxes sont comprises dans ce prix.

Pour rendre la tâche plus facile pour les employés, nous vous demandons aussi de bien vouloir placer vos bacs avec les poignées sur le côté de la route. Nous vous demandons aussi de mettre votre bac de recyclage au chemin seulement lorsqu'il est plein.

Nous vous remercions de votre entière collaboration.

ORDURES ET RECYCLAGE

Pour la saison estivale, la cueillette des ordures et du recyclage se fera tous les mardis et pour les déchets spéciaux, elle sera faite 1 fois par mois.

Celle-ci sera faite le lendemain des ordures, soit le premier mercredi du mois.

Cette cueillette des déchets spéciaux comprend les items suivants :

- Pneus sans jante
- Matériel électronique
- Huiles
- Peintures
- Feuilles
- Branches de moins de 4 pouces
- Métal et aluminium
- Batterie d'auto (Un baril est installé à la municipalité pour les piles de maison de type AA, AAA, etc...)
- Électro ménagers
- Etc...

De façon à faciliter notre travail et si vous ne voulez pas attendre au début du mois suivant pour disposer de ces déchets, vous pouvez venir les déposer au terrain du garage municipal. L'accès se fait par la Montée Fassett. À la clôture, il y a un cabanon où vous pouvez déposer les objets ou contenants d'huile. Même chose pour le gazon et les branches, vous verrez juste avant la clôture, il y a des tas à gauche du chemin.

Ce changement est fait dans un souci de diminution des gaz à effet de serre en effectuant la cueillette une fois par mois, sensibiliser les citoyens à collaborer à garder leur village beau et propre. Il s'en suit une diminution des dépenses de carburant et d'usure sur nos véhicules.

Nous devons tous collaborer si possible pour diminuer les dépenses et éviter des hausses de taxes municipales.



Grande visite pour la Petite-Nation !



La municipalité de Fasset accueillera la Belgique mercredi le 6 juillet ! Dans un cadre éducatif, ces 17 jeunes du Patro de Gesves, tous âgés entre 16 et 17 ans et leurs responsables participeront à différentes activités durant ce séjour dans la Petite-Nation qui a débuté mercredi le 29 juin et ce termine dimanche le 10 juillet. Nous invitons donc nos citoyens à venir les rencontrer mercredi prochain entre 13h et 15h30 sur le terrain du parc de la rue Lalonde. Merci de votre collaboration!

Jeux de pétanque

Jeux de pétanque est à l'horaire pour la saison Estivale ! Dès 19 heures à tous les lundis et mercredis de chaque semaine quand la température le permet. Vous n'avez qu'à vous présenter sur place pour y participer au centre Communautaire du 19, rue Gendron. Venez en grand nombre !



Fête de la famille



Une fête de la famille sera organisée pour le mois d'août 2016. Vous y trouverez des compétitions familiales, une épluchette de blé d'inde, des jeux gonflables et plus encore... Détails à suivre sur notre site Internet

Pompiers volontaires demandés

Nous sommes à la recherche de personnes motivées, sérieuses et ponctuelles pour devenir pompier volontaire. Personnes intéressées, veuillez entrer en contact avec le Directeur des incendies, Daniel Bisson au 819-743-1489.



Personnes intéressées



Nous sommes à la recherche de personnes motivées pour former un comité consultatif en urbanisme (CCU), personne intéressée, veuillez nous contacter soit par téléphone 819-423-6943 ou par courriel munfasset@mrcpapineau.com